

ELEMENTS DE CORRIGE DU SUJET D'ECONOMIE DROIT PONDICHERY 2008
CECI N'EST PAS UN CORRIGE OFFICIEL !

Corinne ZAMBOTTO – professeur au lycée Jean JAURES de CHARENTON

PARTIE REDACTIONNELLE (2 propositions de correction)

Introduction

Définition du contrat de travail et de ses 3 caractéristiques : prestation de travail, rémunération, lien de subordination.

Ce lien de subordination a entraîné des abus de la part des employeurs ...sanctions injustifiées, licenciement sans motif, limites au droit d'expression des salariés,...

Si certains pouvoirs donnés à l'employeur sont justifiés, le droit du travail (à définir) s'est aussi développé dans le but de protéger les salariés face aux abus de l'employeur dans l'exercice de son pouvoir de contrôle.

*Le plus dur ici, c'est de définir ce que l'on entend par **pouvoir de contrôle***

Il me semblerait logique de prendre une définition large de cette notion en incluant le pouvoir de direction, le pouvoir disciplinaire et le pouvoir réglementaire... (après tout, quand on donne des ordres au salarié, on le contrôle non ?), je ne sais pas ce qui sera adopté par la commission de barème... parce que ça fait un développement très long.

Dans une première partie, nous aborderons donc les prérogatives dont dispose l'employeur pour contrôler les salariés, puis nous verrons que le droit du travail limite les pouvoirs de l'employeur au nom des libertés individuelles ou collectives du salarié pour ou pour répondre à un ordre public de protection.

I. LE POUVOIR DE CONTRÔLE DE L'EMPLOYEUR

- A. le pouvoir de direction
- B. le pouvoir réglementaire
- C. le pouvoir disciplinaire

(voir cours)

Phrase de transition entre les deux parties.

II. LES LIMITES AU POUVOIR DE CONTRÔLE DE L'EMPLOYEUR

A. Les libertés individuelles du salarié

- droit d'expression directe et collective sur le contenu, les conditions d'exercice et l'organisation du travail
- droit au respect de la vie privée (exemple sur la limitation du pouvoir de surveillance de l'employeur qui ne doit pas prendre connaissance des messages personnels émis et reçus par les salariés).
- principe de non discrimination à l'égard des salariés

B. Les libertés collectives du salarié

- liberté syndicale
- droit d'être défendu par des représentants
- liberté de négocier collectivement
- liberté de faire grève

C. La protection du salarié par l'ordre public social

- dispositions relatives au temps de travail, à la rémunération, à l'hygiène et la sécurité dans l'entreprise
- pouvoir de sanction limité par les règles relatives au licenciement (motif personnel/motif économique)

<http://www.journaldunet.com/solutions/expert/5965/cybersurveillance-pouvoir-de-contrôle-de-l-employeur-et-respect-de-la-vie-privee-des-employes.shtml>

Si on prend une définition plus étroite, pouvoir de contrôle = pouvoir disciplinaire
Le plan donnerait :

I. Le pouvoir de contrôle : une prérogative de l'employeur

A. L'exigence d'une faute du salarié

Il n'y a pas faute lorsque les agissements du salariés sont autorisés par le droit du travail (ex : expression des salariés, droit d'être représenté, liberté syndicale, respect de la vie privée).

B. Les sanctions possibles (échelle des sanctions du blâme au licenciement)

II. Un pouvoir limité par le droit du travail pour protéger les salariés

A. les sanctions interdites par la loi et la jurisprudence

- sanction discriminatoire
- sanctions disproportionnées
- sanctions pécuniaires
- cumul des sanctions

B. Une procédure disciplinaire à respecter (principe du contradictoire)

- convocation à l'entretien
- entretien préalable
- notification de la sanction

Je me suis inspirée de ça...

http://www.cgt-energie-paris.com/archives/droits/pouvoir_employeur.pdf

PARTIE ANALYTIQUE

1. Forces et faiblesses du commerce extérieur français

Les balances commerciales fournies présentent l'évolution des échanges de marchandises avec le reste du monde entre 2003 et 2006. Les données sont réparties par groupe de bien et exprimées en milliards d'euros.

L'examen de la balance commerciale nous permet de repérer les secteurs d'activité qui exportent davantage qu'ils n'importent et qui représentent donc une force du commerce extérieur français. Il y a un excédent commercial pour le secteur de :

- les industries de biens d'équipement (excédent fort assez stable sur la période)
- les industries agricoles et alimentaires (excédent important)
- l'industrie automobile (l'excédent commercial s'est toutefois réduit de moitié depuis 2003)
- l'agriculture, sylviculture et pêche (faible excédent de 1,7 Mds d'€ stable sur la période)

Les secteurs pour lesquels il y a un déficit commercial (importations supérieures aux exportations) montrent les faiblesses du commerce extérieur français, c'est le cas pour :

- l'énergie (le déficit a plus que doublé passant de 22 à 45,8 milliards d'euros, c'est la principale faiblesse de la France qui est dépendante des autres pays sur le plan énergétique).
- les industries de biens de consommation (déficit important qui s'est creusé depuis 2003, il atteint 8,9 milliards d'€ en 2006)
- les industries des biens intermédiaires (le déficit s'est fortement creusé passant de 3,3 à 8,4 milliards d'euros entre 2003 et 2006).

(Mettre les forces et les faiblesses dans l'ordre en fonction du montant de l'excédent ou du déficit).

2. Commenter et expliquer l'évolution du solde de la balance commerciale

On note une forte dégradation du solde de la balance commerciale sur la période : le déficit de la balance commerciale qui était de 4,2 milliards d'€ en 2003 s'est creusé progressivement atteignant 41,3 milliards d'euros.

Les exportations de marchandises sont donc inférieures aux importations sur les 4 années.

Les exportations ont toutefois progressé entre 2003 et 2006. Elles sont passées de 323,9 milliards d'euros en 2003 à 389,2 milliards d'euros en 2006 soit une hausse de plus de 20 %.

Cette hausse n'a pas été suffisante pour compenser la forte augmentation des importations sur la même période (plus de 30 % d'augmentation sur la période).

Plusieurs explications peuvent être avancées :

- A. Il y a beaucoup plus d'importations dans certains secteurs : explosion des importations dans le secteur de l'énergie (le prix du baril de pétrole a fortement augmenté – forte dépendance énergétique de la France par rapport au RDM).
- B. La croissance des exportations est trop faible dans certains secteurs (automobile, biens de consommation, biens intermédiaires) : perte de compétitivité des entreprises françaises qui ne se sont pas spécialisées dans les secteurs porteurs, forte concurrence sur ce secteur, l'euro fort pénalise les exportations, les coûts salariaux sont élevés en France.

3. Identifier et expliquer les déficits avec la Chine et l'Arabie Saoudite

Déficit avec la Chine : 13,9 milliards d'euros.

La Chine est le partenaire commercial avec lequel la France est le plus en déficit devant l'Allemagne et la Belgique.

La France importe en effet beaucoup de produits manufacturés, de produits textiles qui sont produits en Chine.

La suppression des quotas d'importations sur le textile Chinois a accentué cette tendance.

Déficit de 2,2 milliards d'euros avec l'Arabie Saoudite

Fortes importations de pétrole (accroissement de la demande et hausse de la valeur du baril) non compensées par les exportations de la France.

4. Raisons de l'évolution de la position de la France dans le commerce international.

Evolution de la position de la France dans le commerce international

Perte de parts de marché face à l'émergence de nouvelles puissances économiques (concurrence forte de la part des nouveaux acteurs présents sur le marché).

Mais ... part de marché stable au sein de l'OCDE.

Raisons

- ✓ Manque de compétitivité prix (coûts salariaux importants, monnaie forte qui pénalise les exportations)
- ✓ Manque de compétitivité hors prix des entreprises françaises (mauvaise spécialisation des entreprises françaises - secteurs peu porteurs à l'international, produits qui manquent de valeur ajoutée-)
- ✓ Les PME françaises sont peu exportatrices et n'atteignent pas la taille critique pour pouvoir être présentes à l'international. Elles ont des difficultés à s'approprier l'environnement fiscal et réglementaire des pays dans lesquels elles souhaiteraient exporter, elles manquent de moyens financiers.